

L'organisation patronale des artisans, commerçants et professionnels libéraux

Au cœur de l'économie de proximité

Avril 2025



CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment



CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services



CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail



UNAPL
Union Nationale
des Professions
Libérales



CNATP
Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage

l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes

L'organisation interprofessionnelle représentative, de l'artisanat, du commerce et des professions libérales a pour objectif de :

“ Défendre, Promouvoir et Représenter les entreprises de proximité. ”



Promouvoir l'économie de proximité, contribuer à l'aménagement du territoire et créer du lien social, favorisant ainsi l'environnement professionnel et l'emploi.



Représenter les artisans, les commerçants de proximité et les professionnels libéraux, auprès des pouvoirs publics et politiques ainsi que des institutions interprofessionnelles.

l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes



L'U2P défend les intérêts des TPE de France : artisans, commerçants, professionnels libéraux et entrepreneurs de tous les secteurs économiques.



Nous partageons une vision commune du Travail qui repose sur quatre valeurs : l'indépendance, le savoir-faire, la vocation professionnelle et la proximité.



Libres et fiers de notre travail, nous incarnons une économie à taille humaine, indispensable au pays et à chacune de ses régions.

Le poids en Auvergne-Rhône-Alpes des entreprises de l'économie de proximité

Un potentiel à exploiter !



- 2 entreprises sur 3 soit 426 140 entreprises, avec 67 470 créations en 2023
- Plus de 900 000 actifs, dont 557 750 salariés et 358 920 travailleurs indépendants.
- 42 060 apprentis, près de 36% des apprentis
- 72 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel
- 28% des projets d'embauche régionaux
- 97% des communes accueillent une entreprise de l'économie de proximité.

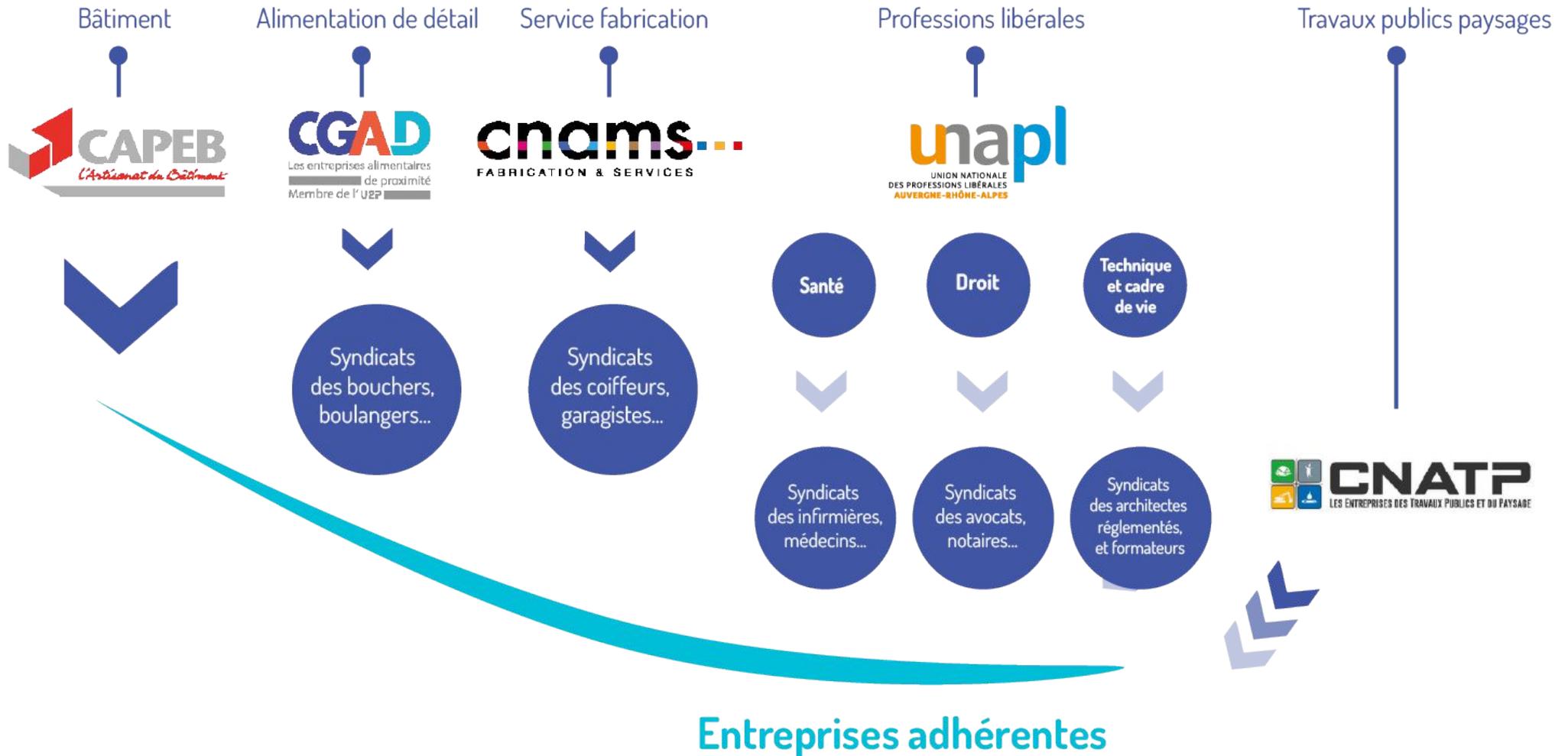
Le poids en Auvergne-Rhône-Alpes des entreprises de l'économie de proximité

La répartition par secteur

| Secteur | Nombre d'entreprises | Nombre de salariés |
|-----------------------|----------------------|--------------------|
| Bâtiment | 79 940 / 20% | 106 455 / 19% |
| Métiers de bouche | 42 110 / 12% | 158 939 / 29% |
| Service/Fabrication | 96 760 / 22% | 123 155 / 21% |
| Professions Libérales | 207 330 / 46% | 168 947 / 31% |
| Total | 426 140 | 557 496 |

La composition de l'U2P

4 membres actifs prenant part aux décisions à l'unanimité et 1 membre associé



Les 4 axes de l' U2P

Obtenir des règles de fonctionnement qui correspondent à la taille de nos entreprises et une équité de traitement entre professionnels.



Garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises

- Instituer une double représentativité au sein des branches professionnelles et de l'interprofession : moins de 11 salariés et 11 salariés et plus.
- Revoir la mesure de représentativité des organisations patronales interprofessionnelles en prenant vraiment en compte le nombre d'entreprises adhérentes.



Agir pour que chaque emploi proposé par l'économie de proximité trouve preneur

- Mieux anticiper les besoins en compétences des entreprises.
- Améliorer l'orientation des jeunes et favoriser la communication sur l'accès aux métiers, notamment au travers de l'apprentissage et de la professionnalisation.

Les 4 axes de l' U2P



Accompagner la croissance économique et faciliter la transition numérique et écologique.

- Créer un fonds d'aide à la création-reprise des entreprises de proximité.
- Soutenir la transformation écologique et numérique des entreprises de proximité.
- Poursuivre les actions de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.



Centrer les politiques sur les TPE et PME

- Mettre un terme à l'inflation législative et réglementaire.
- Garantir l'accès des marchés publics aux plus petites entreprises.
- Faire appliquer le principe dit de la loi sur les petites entreprises (Small Business Act) dans les législations et réglementations françaises et européennes.

La CPRIA

La CPRIA (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat) a été créée le 21 février 2011, suite à la volonté forte des partenaires sociaux de ce secteur d'innover en matière de dialogue social pour les entreprises artisanales. Elle est constituée de manière paritaire par les représentants de l'U2P et de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT-FO, et la CGT.

La CPRIA Auvergne-Rhône-Alpes a pour missions :

- D'offrir aux représentants des employeurs et des salariés une instance dédiée de dialogue et d'échange au niveau territorial.
- De créer un espace de dialogue social interprofessionnel adapté
- De permettre aux partenaires sociaux de s'engager à promouvoir ENSEMBLE un environnement propice à l'évolution sociale, dans les entreprises artisanales et les commerces de proximité de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Le Trophée QUALI'VIE



Chaque année le Trophée Quali'Vie valorise des chefs d'entreprise de l'Artisanat, du Commerce de Proximité et des Professions Libérales et leurs salariés qui mettent en pratique des démarches pour l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes 3 lauréats ont été récompensés en 2024 :



1er lauréat région Auvergne-Rhône-Alpes :

Menuiserie À Mi-Bois à Saint-Didier-en-Velay, Haute-Loire (43)



2e lauréat région Auvergne-Rhône-Alpes :

Henao, Institut de beauté et salon de coiffure, à Divonne-les-Bains, Ain (01)



3e lauréat région Auvergne-Rhône-Alpes :

Xavier Thiollière, Maître coiffeur à Saint-Genis-Laval, Rhône (69)

Composition du Bureau

- Présidente Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI (UNAPL, chirurgien dentiste / Ain)
- 1^{ère} Vice-Président Renaud RAFFIER (CGAD, boulanger / Isère)
- 2^{ème} Vice-Président Jean-Paul DURAND (CNAMS, taxi / Rhône)
- 3^{ème} Vice-Président Dominique GUISEPPIN (CAPEB, peintre / Savoie)
- 4^{ème} vice-Président Jean - Bernard BLANC (UNAPL, géomètre expert / Ain)
- Représentant de la CNATP Fabrice THORAL (CNATP, paysagiste / Rhône)